

Appel à projets inter-régimes 2020

LABEL VIE

Ateliers de prévention
Préservation de l'autonomie et du lien social

Cahier des charges

Date limite de dépôt des candidatures : 29/02/2020

I – Contexte

II – Objectifs

III – Modalités d'intervention

IV – Population cible

V – Thématiques

VI – Critères de sélection retenus par LABEL VIE

VII – Financement

VIII – Echancier - Evaluation

IX – Composition du dossier

X – Dépôt des dossiers de candidature



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



I – Contexte

En cohérence avec la *loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement*, les caisses de retraite des régimes général, agricole et des indépendants de Lorraine et Champagne-Ardenne s'associent pour développer une politique de prévention et de préservation de l'autonomie des personnes âgées s'inscrivant en complémentarité de l'action des départements.

C'est pourquoi les cinq partenaires : Carsat Nord-Est et Alsace-Moselle, MSA Marne-Ardenne-Meuse, Sud-Champagne et Lorraine ont constitué une association baptisée :

LABEL VIE POUR BIEN VIEILLIR EN CHAMPAGNE-ARDENNE ET LORRAINE

Une attention particulière est apportée aux retraités socialement fragilisés, notamment en raison de leur âge, de leur isolement social et de leurs conditions de vie en leur proposant une offre de services diversifiée basée sur un accompagnement pour bien vivre sa retraite.

A travers le présent appel à projet, LABEL VIE développe sa politique de prévention facilitant l'accès aux retraités à des actions collectives multithématiques permettant de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social.

II – Objectifs

Préserver l'autonomie
Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées
Renforcer le lien social
Entretien du capital santé
Lutter contre les situations de fragilité sociales et économiques

III – Modalités d'intervention

Ces actions de prévention sont déclinées sous forme d'ateliers collectifs, développés en séances d'au moins deux heures chacune. Chaque atelier donne lieu à une évaluation initiale et en fin de cycle. Les outils d'évaluation sont fournis par LABEL VIE.

IV – Population cible

Les personnes retraitées vivant à domicile (GIR 5 et 6), et plus précisément :

- en situation de fragilité économique et sociale, et ou isolées,
- ayant récemment perdu un proche ou ayant un proche placé en établissement,
- vivant en foyer de travailleurs migrants ou en résidence sociale.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



V – Thématiques

Trois thèmes sont proposés (voir descriptifs pédagogiques en annexes) :

- Ateliers Habitat,
- Ateliers « Bien-être et retraite, accompagner le changement de vie »
- Ateliers « Quand plaisir et désir riment avec vieillir »

- Une possibilité est également donnée aux promoteurs de déposer des projets participatifs co construits avec les participants sur le thème de la préservation de l'autonomie et du lien social. (voir fiche pédagogique en annexe)

Label Vie souhaite organiser au moins un atelier par thème et par département. Les actions menées sur les territoires repérés comme prioritaires par l'observatoire des fragilités seront privilégiées. Une complémentarité avec les programmes des Conférences Départementales des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie sera recherchée.

VI – Critères d'instruction des dossiers

Les dossiers complets datés, signés sont déposés avant la date limite fixée au 29 février 2020.

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé. Ne pourront être étudiés que les dossiers présentés par des organismes publics ou privés dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation de la thématique ou pouvant faire appel à des compétences extérieures.

Une attention particulière est accordée aux projets :

- Intégrant la problématique des limites de la mobilité des personnes et proposant des solutions pour y répondre,
- Cherchant à intégrer les populations les plus vulnérables et les plus éloignées des actions de prévention.

Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers.

Démarrage des actions :

L'action doit obligatoirement être menée en 2020, un minimum de 8 participants par atelier est requis.

LABEL VIE est systématiquement informée de la date, du lieu de démarrage de l'action et des résultats de l'évaluation initiale (état des lieux, nombre de bénéficiaires par régime de retraite principal et complémentaire...).

Le logo de LABEL VIE figure sur les documents de communication de l'action.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



VII – Financement

LABEL VIE finance toute ou partie du projet sur la base du budget prévisionnel joint au dossier de candidature. Un acompte est versé en cas de besoin et le solde est ajusté, s'il est inférieur au prévisionnel uniquement, en fonction du bilan de l'atelier. L'ensemble des documents est établi au nom du porteur du projet pour être retenu par LABEL VIE.

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat. Le financement est attribué après signature de la convention entre le porteur du projet et LABEL VIE.

Les décisions prises par LABEL VIE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou de procédure d'appel.

VIII – Echancier - Evaluation

L'évaluation qualitative et quantitative, intégrant le nombre de ressortissants de chaque régime, est réalisée dans un cadre contractuel : les formulaires types d'évaluation et d'analyse de l'action menée, mis à disposition par LABEL VIE devront être utilisés.

LABEL VIE est invitée aux réunions de suivi et de bilan de l'action et destinataire des comptes rendus relatifs à l'action.

L'évaluation finale de l'action financée doit parvenir à LABEL VIE avant le 31 décembre 2020.

IX – Composition du dossier

Le dossier de candidature est envoyé par messagerie électronique sur simple demande adressée à LABEL VIE, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration,
- Attestation du numéro de SIRET (obligatoire),
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN,
- Rapport d'activité 2017,
- Budget prévisionnel du ou des ateliers présentés,
- Documents détaillés de présentation pédagogique précisant le contenu de chaque séance de l'atelier.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



X – Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à LABEL VIE par courriel **avant le 29 février 2020** à :

hausser.celine@labelviecal.fr

Ils sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de LABEL VIE le cas échéant.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

